

AFFAIRE N° 17.

OBJET : Demande de garantie d'emprunt complémentaire pour la réalisation de 120 P.L.R. à Saint-Denis - ZAC de MOUFIA. (LA MARIANE).

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Par délibération en date du 18 Décembre 1980, (Affaire n° 33/2), vous avez bien voulu accorder à la Société d'Habitation à Loyer Modéré de la REUNION (SHLMR), la garantie de la Ville pour ce qui concerne un prêt de 28 400 000 F en vue de la réalisation de 120 P.L.R. à Saint-Denis - ZAC de MOUFIA. (LA MARIANE).

Suite à l'affinement du bilan et aux arrêtés du J.O. du 22 Février 1981, la SHLMR a établi un bilan quasi-définitif d'un montant de : 30 200 000 F (révisions non-comprises). En conséquence de quoi, elle sollicite une garantie d'emprunt complémentaire de :

- 30 200 000 F - 28 400 000 F = 1 800 000 F sur 45 ans au taux d'intérêt appliqué à la date d'établissement du contrat.

L'accord de cette garantie implique l'engagement par le Conseil Municipal pendant toute la durée de la période d'amortissement correspondant au prêt de 1 800 000 F de créer en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir les sommes dues.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- accorder la garantie de la Ville
- m'autoriser à intervenir dans les conventions de garantie d'emprunt.

Je mets la question aux voix.

x

ADOPTE A LA MAJORITE (1 abstention : M. Maxime RIVIERE)

*VC - St Denis le 10 Juillet 1981
P/de Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : Didier CULKOUF
Pour Copie certifiée Conforme
P/de Préfet
Le Chef de Bureau délégué*